

**PRISE DE POSITION DE L'UNICEF
SUR L'ÉLARGISSEMENT**

2 OCTOBRE 2000

TABLE DES MATIERES

SYNTHESE

	<u>Page</u>
I. Introduction	1
II. Maintenir la dynamique créée à Helsinki – Une bonne préparation est nécessaire des deux côtés, de même que des perspectives réalistes.....	1
III. L'impact économique de l'élargissement	2
IV. Mise en oeuvre et respect de l'acquis: la clef du succès.....	3
V. La consultation des entreprises est importante	4
VI. L'élargissement a besoin de l'appui du public	4
VII. Les accords européens doivent être respectés	5
VIII. L'assistance de pré-adhésion doit être centrée sur le respect de l'acquis	5
IX. Commentaires sur les chapitres négociés intéressant les milieux d'affaires.....	6
IX.1 Libre circulation des marchandises.....	6
IX.2 Libre prestation de services.....	7
IX.3 Libre circulation des capitaux	7
IX.4 Libre circulation des personnes et emploi.....	7
IX.5(a) Droit des sociétés.....	8
IX.5(b) Propriété intellectuelle et industrielle	8
IX.6 Politique de concurrence.....	9
IX.7 Politique des transports.....	10
IX.8 Fiscalité.....	10
IX.9 Union économique et monétaire.....	10
IX.10 Politique régionale et coordination des instruments structurels	10
IX.11 Environnement – normes de santé et de sécurité	11
IX.12 Union douanière.....	11
IX.13 Relations extérieures	12
IX.14 Agriculture	12
X. Conclusions	13

ANNEXE: notes sur les progrès des pays candidats sur la voie de l'adhésion à l'UE

TASK FORCE DE L'UNICE SUR L'ELARGISSEMENT

	<u>Page</u>
Notes sur les progrès des pays candidats sur la voie de l'adhésion à l'UE:	I
Bulgarie	II
Chypre	III
Estonie	IV
Hongrie	V
Lettonie	VI
Lituanie	VII
Malte	VIII
Pologne	IX
Roumanie	X
Slovaquie	XI
Slovénie	XII
République tchèque	XIII
Turquie	XIV

Prise de position de l'UNICE sur l'élargissement

SYNTHESE

- 1) L'UNICE souscrit pleinement à l'élargissement de l'Union européenne. Il apportera des avantages à la fois aux États membres de l'UE et aux pays candidats, rendra l'économie européenne plus compétitive au niveau mondial et favorisera la stabilité politique et économique dans les pays candidats et l'ensemble de l'Europe. Le marché unique s'en trouvera considérablement élargi. Des réformes structurelles sont nécessaires dans les États membres et dans les pays candidats.
 - 2) A la date de l'adhésion, l'UE doit avoir réalisé sa réforme interne et mis en place le cadre financier exigé par l'élargissement. Les pays candidats, pour leur part, doivent avoir adopté et mis en œuvre, en ayant la volonté et la capacité de les mettre en application, l'acquis lié au marché unique, les politiques qui l'accompagnent, ainsi que la politique commerciale extérieure de l'Union.
 - 3) Des périodes transitoires pourraient devoir être acceptées, auquel cas elles devraient être limitées dans leur champ d'application et dans le temps, et assorties de conditions strictes pour la pleine application de l'acquis.
 - 4) Le processus de l'élargissement ne devrait pas être ralenti, mais la qualité et les résultats des négociations doivent être les facteurs déterminants ultimes pour fixer le calendrier d'adhésion. Le principe de la différenciation et le suivi des progrès doivent s'appliquer strictement, aussi bien au moment de la clôture des chapitres négociés qu'à l'ouverture de nouveaux.
 - 5) Les milieux d'affaires de l'UE et des pays candidats ont un rôle important à jouer dans le processus de l'élargissement. Ils ont l'expérience des affaires dans les pays candidats et auront à appliquer une bonne partie de l'acquis. C'est pourquoi les autorités communautaires, des États membres et des pays candidats devraient consulter les entreprises sur tous les aspects de l'élargissement qui les concernent.
 - 6) L'élargissement est mal connu et peu soutenu, autant dans les pays candidats qu'au sein de l'UE. Aussi l'UNICE accueille-t-elle favorablement la nouvelle stratégie de communication de la Commission. Cette stratégie devrait chercher à répondre aux préoccupations exprimées, et faire mieux connaître et mettre en lumière les avantages et obligations liés à l'élargissement.
 - 7) La satisfaction, par les pays candidats, des obligations découlant des accords européens est l'une des conditions préalables à leur entrée dans l'UE et devrait être appliquée strictement. Les milieux d'affaires peuvent apporter une contribution utile pour ce qui est des infractions aux dispositions des accords européens.
 - 8) L'assistance de pré-adhésion devrait être centrée sur les initiatives nécessaires pour assurer le respect et la mise en œuvre de l'acquis et faire face aux pressions du marché unique. A cette fin, une attention particulière, voire un appui, doit être accordée aux organisations représentatives des milieux d'affaires des pays candidats, pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle dans ce processus. L'UNICE, en tant qu'organisation inter-sectorielle des milieux d'affaires européens, est prête à partager son expérience en la matière.
-

I. INTRODUCTION

L'élargissement de l'Union européenne aux pays candidats de l'est et du sud est l'une des tâches les plus importantes et les plus complexes que l'Union ait jamais entreprises. Le processus doit être replacé dans l'optique d'une intégration économique mondiale, à travers l'ouverture des marchés et les progrès des technologies de communication. Pour les milieux d'affaires européens, l'élargissement est d'une importance vitale. Il affecte les entreprises de l'UE et des pays candidats de multiples façons. L'UNICE tient donc à s'exprimer sur le sujet. La présente prise de position complète la déclaration de l'UNICE sur l'élargissement ¹, publiée en date du 3 décembre 1999.

Ainsi qu'ils l'affirmaient déjà en décembre 1999, les milieux d'affaires européens souscrivent à l'élargissement de l'Union européenne. Ils sont en effet convaincus que l'élargissement:

- * apportera des avantages aux États membres et aux pays candidats;
- * rendra l'économie européenne plus compétitive au niveau mondial;
- * favorisera la stabilité politique et économique dans les pays candidats et l'ensemble de l'Europe.

Il est cependant indispensable qu'à la date d'entrée dans l'Union européenne:

- * les pays candidats satisfassent aux critères de Copenhague et, plus particulièrement, aient adopté et mis en œuvre l'acquis communautaire touchant au marché unique;
- * l'Union européenne ait réalisé sa réforme interne et mis en place le cadre financier exigé par l'élargissement.

En annexe à la présente prise de position figurent des notes préparées par la Task force de l'UNICE sur l'élargissement sur les progrès des pays candidats sur la voie de l'adhésion à l'UE.

II. MAINTENIR LA DYNAMIQUE CRÉÉE À HELSINKI – UNE BONNE PRÉPARATION EST NÉCESSAIRE DES DEUX CÔTÉS, DE MÊME QUE DES PERSPECTIVES RÉALISTES

L'UNICE appuie pleinement les décisions prises par le Conseil européen à Helsinki en décembre 1999, à savoir:

- * ouvrir des négociations d'adhésion avec six pays de plus;
- * appliquer le principe de la différenciation;
- * mettre l'accent sur la mise en œuvre et le respect, dans les pays candidats, de l'acquis adopté, ainsi que des accords internationaux de l'UE;
- * accorder à la Turquie le statut de candidat.

Il importe que la dynamique créée à Helsinki ne soit pas perdue et que le processus d'élargissement ne perde pas de vitesse. Dans les pays candidats, l'opinion publique favorable à l'adhésion à l'UE s'affaiblit à mesure que traîne le processus. Une insuffisance de ressources administratives ne peut ralentir le processus: il est possible de combiner rapidité et qualité.

Il faut éviter un élargissement qui n'impliquerait pas une bonne préparation des deux côtés et serait dépourvu de perspectives réalistes. Dans ce cadre, l'adaptation des pays candidats aux règles du marché unique, le suivi de la mise en œuvre et du respect de ces règles, ainsi que la réforme institutionnelle et financière de l'UE, sont des éléments fondamentaux.

¹ La déclaration de l'UNICE sur l'élargissement, ainsi que les autres documents officiels de l'UNICE et des informations utiles, sont accessibles sur le site web de l'UNICE: www.unice.org.

Par conséquent, l'UNICE appelle:

1) l'Union européenne à:

- **présenter des positions substantielles de négociation sur tous les chapitres pour les six de Luxembourg;**
- **appliquer concrètement le principe de la différenciation, chaque candidat devant être apprécié selon ses propres mérites, tant à l'ouverture qu'à la clôture des chapitres négociés, ainsi que pour l'adhésion;**
- **assurer que l'alignement du droit national des pays candidats sur la législation communautaire soit suffisamment contrôlé, en particulier en matière de mise en œuvre du droit et de son respect;**
- **assurer que l'UE puisse fonctionner de manière efficace avec un nombre de membres considérablement accru. La CIG devrait s'achever d'ici la fin 2000, et les réformes arrêtées devraient être en place d'ici 2002, pour permettre à l'élargissement d'aller de l'avant sans retard.**

2) les pays candidats à:

- **intensifier les travaux d'harmonisation des droits nationaux avec l'acquis communautaire;**
- **développer les structures administratives et capacités nécessaires pour la mise en œuvre et le bon respect du droit de l'UE.**

La **Turquie** est un acteur économique important sur la scène européenne. Ce pays compte pour 2,5 % de tous les échanges extra-communautaires (données de 1998), n'étant précédé que par la Pologne sur ce point (3,1 %), et détient des stocks d'investissements étrangers directs (IED) de l'UE pour une valeur d'environ 3,5 milliards d'euros (fin 1997). La Turquie, en outre, est une plaque tournante et une source de stabilité pour le Caucase, l'Asie centrale et le Moyen-Orient. Dans ce cadre, l'UNICE accueille favorablement:

* l'invitation, faite par le Conseil européen réuni à Feira à la Commission, à:

- faire rapport sur l'avancement des travaux visant à préparer l'examen analytique de l'acquis avec la Turquie;
- présenter dès que possible des propositions concernant le cadre financier unique d'aide à la Turquie et du partenariat d'adhésion, en ligne avec les conclusions du Conseil européen d'Helsinki;

* l'accord intervenu entre l'UE et la Turquie sur les structures et mécanismes nécessaires pour suivre les progrès en matière de rapprochement des législations et pour surveiller la mise en œuvre des priorités du partenariat d'adhésion.

Comme les autres pays candidats, la Turquie devra remplir tous les critères politiques et économiques de l'adhésion. Les problèmes qui subsistent pour les entreprises dans l'union douanière doivent également être résolus.

L'UNICE juge politiquement et économiquement important de lier progressivement à l'UE les pays du **sud-est de l'Europe** qui ne sont pas encore candidats à l'adhésion. Ce processus ne doit pas être confondu avec l'élargissement, qu'il ne peut ni accélérer ni perturber.

III. L'IMPACT ÉCONOMIQUE DE L'ÉLARGISSEMENT

Le poids économique des pays candidats (ci-après "PC", y compris Chypre, Malte et la Turquie) est modeste au regard de celui de l'UE. Leur PIB conjugué est de 6,7 % du PIB conjugué des quinze États membres actuels (données de 1999). Néanmoins, à l'exception de l'année 1998, le taux de croissance agrégé des PC-11 (pays candidats, sauf Turquie et Malte) est plus élevé que celui de l'UE. Les prévisions pour 2000 prévoient une reprise qui permettra aux PC de recommencer à rattraper leur retard sur l'économie de l'UE. Avec une population totale d'environ 170 millions (soit 45 % de celle de l'UE actuellement), les PC sont donc susceptibles d'élargir considérablement le marché intérieur à long terme.

Un élargissement réussi renforcera l'économie européenne. Les économies des États membres actuels et des PC sont, dans une large mesure, complémentaires en termes de production. L'amélioration et l'optimisation des capacités de production à moindre coût stimuleront une augmentation de la productivité.

L'intégration économique entre les États membres et les pays candidats s'est déjà renforcée de manière significative, grâce à la restructuration des économies des PC et aux dispositions de libre échange inscrites dans les accords européens. Depuis 1993, les échanges entre l'Union européenne et l'Europe centrale et orientale ont augmenté considérablement (à un taux annuel moyen avoisinant les 20 %). En 1998, les exportations de l'UE vers les PC-12 (Turquie non comprise) se montaient à 94 milliards d'euros, tandis que les exportations des PC-11 vers l'UE atteignaient 69 milliards d'euros, soit un excédent UE de 25 milliards d'euros. En 1998 toujours, les échanges avec les PECO représentaient 11 % de tous les échanges extra-communautaires. La Pologne seule est aujourd'hui le quatrième marché d'exportation de l'UE. Ainsi que le stipulent les accords européens, le libre échange des produits manufacturés avec les PECO doit être pleinement réalisé d'ici la fin 2001. Pour les produits agricoles, une ouverture progressive au libre échange est conclue avec tous les pays candidats d'Europe centrale et orientale.

Depuis le début de la transition et le lancement du processus d'adhésion, les pays candidats ont reçu moins d'investissement étranger direct (IED) de l'Union européenne qu'escompté. Pourtant, à la fin 1997, les PC détenaient des stocks d'IED de l'UE pour une valeur d'environ 31 milliards d'euros, soit 5 % de tout l'IED extra-UE.

Même si l'UE et les PC sont déjà intégrés sur un plan économique, il faut s'attendre à d'importants effets supplémentaires d'une adhésion complète sur les entreprises, surtout en termes d'investissement étranger direct et d'investissement local. Ces effets sont notamment:

- * l'abolition des contrôles aux frontières grâce à la mise en œuvre de l'union douanière;
- * la pleine application de la législation sur le marché intérieur;
- * la libéralisation du commerce des produits agricoles;
- * la stabilité accrue du climat d'investissement, grâce au cadre juridique commun offert par l'Union.

IV. MISE EN ŒUVRE ET RESPECT DE L'ACQUIS: LA CLEF DU SUCCÈS

La capacité et la volonté des pays candidats d'appliquer effectivement l'acquis communautaire, en particulier celui lié au marché intérieur, revêtent une importance fondamentale pour les milieux d'affaires. Même si la législation pertinente a été adoptée, les entreprises et les citoyens n'y voient guère d'utilité si la capacité et les pratiques de mise en œuvre des tribunaux, de la police et des diverses instances administratives (douanes, administrations fiscales, autorités de la concurrence, bureaux des brevets, organismes de certification, etc.) sont insuffisantes pour assurer une application prompte et correcte du droit et de la réglementation de l'UE. Les lacunes actuellement observées en termes de capacités doivent être corrigées avant l'adhésion. L'amélioration des administrations des pays candidats revêt une importance majeure à cet égard.

L'UNICE accueille donc favorablement l'accent accru mis sur cet aspect de l'adhésion, notamment dans les conclusions du Conseil européen d'Helsinki: "L'avancement des négociations doit aller de pair non seulement avec l'intégration de l'acquis dans la législation des pays candidats mais aussi avec la mise en œuvre de celui-ci dans la pratique".

Il importe, pour le processus d'adhésion dans son ensemble, que la déclaration ci-dessus soit suivie de mesures visant à en assurer sa réalisation. L'UNICE souscrit pleinement aux engagements pris par la Commission et les États membres de se montrer rigoureux dans l'application des critères d'adhésion et dans l'évaluation du degré réel de préparation des candidats. Les partenariats d'adhésion et les programmes nationaux pour l'adoption de l'acquis sont des instruments utiles pour la réalisation de cet objectif. Toutefois, le processus envisagé par la Commission pour contrôler la mise en œuvre et le respect de l'acquis dans les pays candidats durant la phase de pré-adhésion doit être mieux expliqué et ouvert à commentaires.

V. LA CONSULTATION DES ENTREPRISES EST IMPORTANTE

Les milieux d'affaires de l'UE et des pays candidats ont un rôle important à jouer dans l'élargissement. A travers leur expérience des affaires dans les pays candidats, les entreprises peuvent contribuer à l'évaluation de la situation réelle de chacun de ces pays. L'UNICE, qui compte treize membres ou observateurs dans les pays candidats représentant les entreprises qui appliqueront une bonne partie de l'acquis, est particulièrement bien placée pour mener cette évaluation.

Vu l'importance de l'adoption et de la mise en œuvre de l'acquis communautaire, et au regard du rôle crucial des milieux d'affaires dans ce processus, il serait bon d'améliorer les communications entre les autorités et les entreprises des pays candidats. Il est d'une importance particulière d'encourager les autorités des pays candidats, qui ne l'ont pas encore fait, à instituer – dès la phase de pré-adhésion – des structures permettant d'informer le secteur privé des éléments essentiels de l'acquis que les entreprises auront à observer dès le premier jour de l'adhésion à l'Union. Ces structures doivent permettre également de discuter des moyens adéquats pour mettre en œuvre ces éléments. Non seulement elles encourageront la mise en œuvre de l'acquis au niveau des entreprises, mais également elles faciliteront la prise en compte des intérêts des milieux d'affaires des PC dans le processus.

En vue de contribuer à cet effort, l'UNICE accueille favorablement et soutient le Forum industriel sur l'élargissement (FIE) que coordonne le MEDEF (Mouvement des entreprises de France) en collaboration avec la DG Entreprise de la Commission européenne. Le FIE a pour objectifs de promouvoir un dialogue constructif entre les acteurs de l'UE et des PC, mais également:

- * de faciliter les échanges d'informations et d'identifier les problèmes actuels liés aux aspects "entreprises" de la stratégie de pré-adhésion;
- * de soumettre des propositions concrètes aux autorités nationales et communautaires, en vue de résoudre ces problèmes;
- * d'assurer que les recommandations adoptées soient transmises aux acteurs concernés et que les mécanismes nécessaires à leur mise en œuvre sur le terrain soient mis en place.

Dans ce contexte, les tables rondes annuelles des employeurs des États membres et des pays candidats sur les aspects sociaux de l'élargissement sont également un instrument utile. Lancées par la Confindustria, celles-ci sont organisées chaque année par une fédération différente. Après la SPCR (République tchèque), la SAF (Suède) et l'OEB (Chypre), c'est la BDA (Allemagne) qui accueillera la prochaine table ronde.

VI. L'ÉLARGISSEMENT A BESOIN DE L'APPUI DU PUBLIC

L'Union européenne et les impacts de l'adhésion à l'UE sont généralement mal connus dans les pays candidats, autant du grand public que des entrepreneurs, et surtout des PME. Qui plus est, l'opinion publique favorable à l'élargissement n'est guère solide, ni dans les pays candidats, ni dans l'Union européenne.

L'UNICE soutient pleinement la nouvelle stratégie de communication de la Commission sur l'élargissement. Cette stratégie devrait avoir pour objectif de dissiper les préoccupations des États membres et des pays candidats, de mieux faire connaître et mettre en lumière les avantages et obligations liés à l'élargissement pour chacun. L'UNICE accueille favorablement les plans visant à associer les milieux d'affaires et les partenaires sociaux à ce processus, et y prendra une part active.

Des voix se sont élevées, soutenant que l'intégration des pays candidats dans l'UE et l'augmentation des flux d'IED de l'UE vers les PC risquent de provoquer des pertes d'emplois dans l'UE, surtout dans les secteurs manufacturiers requérant beaucoup de main-d'œuvre, en raison des délocalisations de la production de l'UE vers les PC.

Certes, il faut s'attendre à certains effets dynamiques de l'intégration. L'on ne peut exclure que des éléments productifs pourraient être délocalisés vers les PC et que l'emploi dans certains secteurs pourrait être affecté dans un premier temps. Cependant, la plus grande partie de l'IED de l'UE (60 % en 1998) va aux États-Unis, et non vers des pays à faible coût comme on le prétend souvent. Comme évoqué ci-dessus au point III, seulement 5 % de tout l'IED extra-UE sont destinés aux pays candidats.

En outre, pour l'économie de l'UE, l'élargissement devrait avoir pour effet général de garantir des emplois existants et de créer de nouveaux emplois dans les États membres actuels. L'important excédent commercial de l'UE avec les PC indique que l'intégration économique entre UE et PC a déjà entraîné la création d'emplois dans l'Union européenne. A long terme, également, le développement des marchés dans les nouveaux États membres bénéficiera aux "anciens" États membres, à travers l'extension du marché intérieur.

Enfin, il faut dire qu'il n'y a pas de corrélation à long terme entre le chômage dans l'UE et l'IED dans les pays candidats. A long terme le chômage dans l'UE n'est pas causé par l'IED, mais par un mauvais fonctionnement des marchés du travail.

VII. LES ACCORDS EUROPÉENS DOIVENT ÊTRE RESPECTÉS

Les accords européens restent la base des relations bilatérales entre l'UE et les pays candidats d'Europe centrale et orientale (les accords d'association avec Chypre, Malte et la Turquie sont légèrement différents). La satisfaction, par les pays candidats, des obligations découlant des accords européens est l'une des conditions préalables à leur entrée dans l'UE et devrait être appliquée strictement.

Les entreprises possèdent une expérience directe des affaires dans et avec les pays candidats. Elles peuvent apporter, pour ce qui est des infractions aux dispositions des accords européens, une contribution utile à prendre en considération dans les rapports réguliers de la Commission et lors des réunions des conseils, comités et sous-comités d'association. Néanmoins, pour que leurs contributions trouvent leur pleine utilité, en temps et en contenu, les entreprises devraient être consultées sur les meilleurs moyens de résoudre les problèmes, dans le cadre du processus de contrôle, exercé par la Commission, du respect de leurs obligations par les candidats.

Les aides d'État sont l'un des domaines clés à suivre de près avant toute adhésion. Les dispositions des accords européens relatives aux aides d'État ont été conçues pour maintenir la pression sur les pays candidats afin qu'ils s'adaptent aux normes de l'UE durant la phase de pré-adhésion. Ces dispositions sont contraignantes pour ces pays. Les exceptions aux règles de l'UE en matière d'aides d'État devraient être temporaires, et n'être accordées que si, dans le même temps, des conditions claires sont imposées aux entreprises concernées en termes d'adaptation aux conditions du marché et d'engagement à supprimer progressivement les dérogations.

En général, l'UNICE constate un manque de visibilité des pratiques des aides d'État dans les PECO, en dépit de l'engagement de transparence de la Commission dans ce domaine. Elle invite la Commission à améliorer la situation et, en particulier, à veiller à ce que les PECO se conforment à l'obligation, inscrite dans les accords européens, de notifier à la Commission toute attribution d'aides d'État.

Un autre domaine qui nécessite des améliorations est la pratique des pays candidats d'imposer unilatéralement des exigences de certification. Ces exigences, ainsi que les autres obstacles aux échanges, doivent être supprimés le plus tôt possible.

VIII. L'ASSISTANCE DE PRÉ-ADHÉSION DOIT ÊTRE CENTRÉE SUR LE RESPECT DE L'ACQUIS

L'assistance de pré-adhésion doit se concentrer sur les initiatives destinées à assurer le respect de l'acquis et permettre de faire face aux pressions du marché unique, ainsi que sur le soutien aux organisations représentant les entreprises dans les PC. L'UNICE, en tant qu'organisation inter-sectorielle des milieux d'affaires européens, est prête à partager son expérience dans ce domaine.

Un appui accru au renforcement des institutions grâce aux jumelages stimulera les capacités des administrations publiques et favorisera la mise en œuvre et le respect de l'acquis communautaire. Les jumelages devraient se concentrer sur les administrations dans les domaines suivants:

- fiscalité;
- douanes;
- normalisation, accréditation et conformité;
- politique de la concurrence, y compris contrôle des fusions, répertoire et contrôle des aides d'État;
- propriété intellectuelle et industrielle;
- contrôles sanitaires et phytosanitaires;
- protection de la santé et de la sécurité au travail;
- exécution des législations.

Les deux nouveaux instruments d'aide de pré-adhésion (l'instrument structurel de pré-adhésion ISPA et le programme spécial d'adhésion pour l'agriculture et le développement rural SAPARD) devraient être pleinement opérationnels dès que possible dans tous les pays candidats. L'UNICE accueille favorablement l'approche plus décentralisée adoptée pour la mise en œuvre des programmes, et invite la Commission à veiller à une utilisation efficace et effective des fonds, tout en répondant aux besoins spécifiques des pays et régions. Chypre, Malte et la Turquie devraient avoir accès aux programmes ISPA et SAPARD.

IX. COMMENTAIRES SUR LES CHAPITRES NÉGOCIÉS INTÉRESSANT LES MILIEUX D'AFFAIRES

Pour les milieux d'affaires européens, l'aspect le plus important des négociations d'adhésion est de veiller à ne pas fausser le marché intérieur et les politiques qui l'accompagnent. Toutefois, des périodes transitoires devront peut-être être acceptées dans certains cas. Dans ces cas là, les périodes transitoires devraient être limitées dans leur champ d'application et dans le temps, et combinées à des conditions strictes pour la pleine application de l'acquis. Au moment de l'adhésion, le droit de l'UE doit non seulement être transposé en droit national, mais également être mis en œuvre et appliqués de façon conséquente dans les pays candidats, comme l'exigent les critères de Copenhague.

IX.1. Libre circulation des marchandises

En matière de libre circulation des marchandises, aucune exception ne devrait être acceptée, car cela pourrait aisément devenir un précédent. Avant leur adhésion à l'UE, les pays candidats devraient à tout le moins mettre en œuvre toutes les normes européennes visées par les directives de la "Nouvelle Approche" relatives au marché intérieur. De préférence, tous les pays candidats devraient également atteindre le niveau exigé pour une affiliation au CEN, c'est-à-dire une mise en œuvre à 80 % des normes européennes. Les pays candidats devraient abolir les exigences de certification et d'immatriculation pour les produits de consommation, tant alimentaires que non alimentaires (comme les cosmétiques ou détergents) qui ne sont pas soumis à une certification ou une immatriculation dans l'Union européenne. Le principe de reconnaissance mutuelle de normes divergentes mais équivalentes, dans les domaines non couverts par des directives communautaires ("Cassis de Dijon"), devrait s'appliquer dans la même mesure que dans les États membres actuels.

Une adoption et une mise en œuvre promptes et complètes de la législation communautaire sur les marchés publics est nécessaire, de même que la mise en place d'autorités en la matière.

Toutes les obligations des accords européens en ce qui concerne la libre circulation des marchandises doivent être satisfaites avant la fin des négociations d'adhésion.

IX.2. Libre prestation de services

Le fonctionnement harmonieux des services transfrontaliers en matière de finances, de transports, de télécommunications, etc. est essentiel au bon fonctionnement du marché intérieur. Des modifications juridiques profondes sont de rigueur dans de nombreux pays candidats pour permettre la nécessaire liberté d'établissement et le traitement national des prestataires de services de l'UE. Une mise en œuvre rapide des directives de l'UE en matière financière est capitale. La reconnaissance mutuelle des diplômes et la transparence des qualifications professionnelles, qui sont essentielles pour la libre prestation des services, doivent donc être développées.

Les pays candidats devraient être libres de fournir des services dans l'UE, pour autant que, dans le pays concerné, l'acquis soit mis en œuvre et respecté.

IX.3. Libre circulation des capitaux

De nouveaux progrès doivent être accomplis vers l'abolition des restrictions qui subsistent à la libre circulation des capitaux. Il ne peut y avoir aucune restriction dans ce domaine après l'entrée dans l'UE. Les investissements directs des autres États membres devraient bénéficier du traitement national, conformément à l'acquis. Les exceptions, telles celles réclamées par certains pays en matière d'acquisition de terrains et d'immobilier, font obstruction aux flux de capitaux et aux décisions d'investissement. L'UE ne devrait pas céder à ces demandes, à moins d'imposer des conditions très strictes. En outre, une documentation claire et facilement accessible sur la propriété foncière est essentielle, tant pour les investissements que pour les prêts hypothécaires. Un tel système d'enregistrement doit être disponible dans tous les pays candidats à la date de leur adhésion.

IX.4. Libre circulation des personnes et emploi

La libre circulation des personnes est l'un des éléments clés du marché intérieur. C'est aussi une question très sensible. Des différences de salaires et de niveaux de vie entre les pays candidats et les États membres, ainsi que le niveau relativement élevé du chômage dans les pays candidats, peuvent constituer des incitations à la migration, surtout dans les régions frontalières. Toutefois, les préoccupations exprimées par les gouvernements de certains États membres et certaines parties de l'opinion publique concernant de larges afflux d'émigrants des nouveaux États membres, semblent exagérées.

Selon une étude menée pour le compte de la Commission européenne², quelque 335.000 habitants des PECO émigreraient par an vers les États membres actuels immédiatement après l'introduction de la libre circulation des personnes – 35 % d'entre eux seraient des salariés. Après trente ans, les émigrants des PECO ne représenteraient que 1,1 % de la population des États membres actuels. Une autre étude³ donne des projections similaires de migration limitée. Cette perspective de migration limitée est encore étayée par le fait que des craintes similaires à l'égard d'un grand nombre d'immigrants, exprimées lorsque la Grèce, l'Espagne et le Portugal demandèrent leur adhésion à l'UE, se sont depuis avérées largement non fondées.

² *The Impact of Eastern Enlargement on Employment and Labour Markets in the EU Member States*, European Integration Consortium: DIW, CEPR, FIEF, IAS, IGIER, Berlin et Milan, 2000.

³ *Assessment of possible migration pressure and its labour market impact following EU enlargement to central and eastern Europe: part 1*, John Salt, James Clark, Sandra Schmidt, Jennifer Hogarth, Paul Densham et Paul Compton (Migration Research Unit, Department of Geography, UCL; School of Library, Archive and Information Studies, UCL), Londres, 1999. Les auteurs suggèrent que, des cinq pays d'Europe centrale et orientale du groupe de Luxembourg, entre 55.000 et 278.000 personnes pourraient émigrer par an.

De plus, puisqu'un demandeur d'emploi de l'UE ne peut demeurer plus qu'une courte période dans un autre État membre s'il ne trouve pas d'emploi, la migration est limitée dans le temps, même dans une situation de libre circulation. S'agissant de travailleurs non qualifiés, les craintes d'une concurrence exercée par les ressortissants des nouveaux États membres, qui entraînerait un abaissement des salaires, ne tiennent pas compte de la nature fortement réglementée des marchés du travail dans les États membres. Dans le cas des travailleurs qualifiés, l'UE pourrait trouver des avantages à une offre accrue de personnes bien formées, surtout dans l'ingénierie et l'informatique.

Ceci ne devrait cependant pas réduire les besoins de formations dans l'UE, pour corriger le déficit de compétences. Concernant les défis de l'élargissement et la libre circulation des personnes, l'UNICE accueille favorablement les recommandations avancées dans l'étude menée pour le compte de la Commission européenne⁴, à savoir que des réformes structurelles et des marchés du travail plus flexibles sont nécessaires également dans les États membres actuels.

En tant qu'élément clé du marché intérieur, la libre circulation des personnes devrait être accordée aux pays candidats dès qu'ils ont pleinement mis en œuvre l'acquis communautaire. Jusque là, des solutions adéquates et flexibles doivent être trouvées. Les périodes transitoires doivent être aussi brèves que possible.

Lors de la mise en œuvre de l'acquis, les questions de la santé et de la sécurité au travail devraient être prioritaires, au vu de leur importance particulière. Les normes minimales fixées par les directives européennes dans ce domaine devront être appliquées dans les pays candidats dès qu'ils rejoignent l'Union. Cependant, les directives européennes relatives à la sécurité et à la santé au travail contiennent des dispositions de nature institutionnelle ou organisationnelle (n'ayant pas un effet direct sur le marché intérieur), pour la transposition desquelles une période de transition pourrait être bénéfique, afin de donner aux pays candidats le temps nécessaire à leur bonne intégration dans leurs systèmes juridiques respectifs.

Il est nécessaire que les normes futures de la politique sociale européenne n'imposent pas d'obligations qui ne soient pas supportables et ne puissent être effectivement mises en œuvre par les nouveaux États membres. Les pays candidats devraient être en mesure de respecter ces normes sans entraver leur développement économique.

IX.5. (a) Droit des sociétés

Les règles relatives à la transparence et à la confidentialité des informations, à la protection des créanciers et autres réglementations capitales pour assurer l'exécution des obligations contractuelles doivent être mises en pratique. Par conséquent, les pays candidats devraient pleinement mettre en œuvre le corps législatif communautaire en vigueur dans les domaines de l'information financière et du droit des sociétés.

Toutefois, pour appliquer efficacement le droit des sociétés, il est nécessaire également d'établir des registres publics de toutes les sociétés, contenant les informations financières et organisationnelles essentielles, et d'exiger des contrôleurs aux comptes indépendants et qualifiés qu'ils procèdent à des audits des comptes de toutes les sociétés de grande taille ou cotées.

En outre, étant donné que les domaines de l'information financière et du droit des sociétés seront prochainement réexaminés en profondeur, dans le cadre du plan d'action de la Commission sur les services financiers, l'UNICE suggère que les pays candidats soient informés et consultés sur les travaux en cours, afin de préparer et accélérer la mise en œuvre des dispositions applicables.

⁴ *The Impact of Eastern Enlargement on Employment and Labour Markets in the EU Member States*, op. cit.

IX.5. (b) Propriété intellectuelle et industrielle

(i) Généralités

Une bonne protection de la propriété intellectuelle revêt une importance particulière, afin d'encourager les échanges de haute technologie et les relations d'investissement avec les pays candidats. Il importe que les structures juridiques et techniques en place, destinées à assurer une complète conformité avec les réglementations européennes et internationales dans ce domaine, soient achevées et pleinement mises en œuvre.

Il est essentiel que les réglementations sur la propriété intellectuelle et leurs normes d'application dans les pays candidats soient d'un niveau équivalent à la date de l'adhésion. Les obligations imposant actuellement aux candidats d'offrir des niveaux similaires de protection de la propriété intellectuelle sont inscrites dans les accords européens et l'accord ADPIC de l'OMC, et tous les pays candidats ne s'y sont pas encore pleinement conformés.

Il faut également, à titre d'objectif prioritaire, assurer que les produits bénéficient de la même protection dans les pays candidats que dans l'Union européenne. Si, à la date de l'adhésion, des différences subsistent dans le droit ou la pratique, des mesures appropriées devront être prises pour protéger les intérêts des titulaires de droits.

(ii) Marques

S'agissant des marques, l'UNICE estime qu'à la date d'achèvement des négociations d'adhésion, il y aurait plus de cent mille immatriculations à la marque communautaire (MC). L'élargissement soulèvera des questions d'ordre juridique et administratif.

Dans ce cadre, l'UNICE estime nécessaire que:

- * les MC existantes et les demandes de MC soient étendues automatiquement aux nouveaux États membres;
- * le caractère unitaire de la MC ne soit pas affecté par l'élargissement;
- * le régime linguistique de la MC reste inchangé;
- * des mécanismes appropriés soient trouvés pour résoudre les conflits de droits.

L'UNICE est préoccupée par les dépôts délibérés de MC connues dans les pays candidats, qui ont pour objectif de revendre l'immatriculation en question à son véritable détenteur après l'élargissement. Pour l'UNICE, le détenteur d'une marque nationale qui est identique à une MC avec une date antérieure de dépôt, de publication ou d'immatriculation, ne devrait avoir aucun droit au regard de la MC, à moins que la marque nationale ait été réellement utilisée dans le pays concerné avant cette date.

(iii) Brevets

En ce qui concerne la protection des brevets, il importe pour les milieux d'affaires européens que les détenteurs des brevets aient le droit de s'opposer aux importations parallèles en provenance des nouveaux États membres où la protection des brevets n'existe pas. Ceci est le cas quand il n'y avait pas, dans le passé, de protection des brevets mais que les produits étaient déjà sur le marché.

En outre, il est nécessaire de protéger les avantages actuels offerts par l'acquis en termes de protection des données réglementaires et de certificats de protection complémentaire. Une transition harmonieuse vers les normes de l'UE doit être assurée. A cet égard, il conviendra de préciser auprès des pays candidats et de leurs milieux d'affaires qu'en cas d'incohérences, l'acquis prévaudra sur tous les droits nationaux accumulés avant l'adoption totale de l'acquis.

Enfin, l'UNICE tient à rappeler qu'elle a toujours prôné un système unique de brevets pour la Communauté, et elle se réjouit des propositions présentées récemment par la Commission

dans ce sens. La perspective de l'élargissement ne fait que souligner le fait que la Communauté doit se doter d'un tel système et, comme cela a été le cas pour la MC, il faut prendre des mesures pour permettre une bonne transposition de l'acquis.

IX.6. Politique de concurrence

L'adoption et la mise en œuvre rapides et complètes des règles communes de concurrence et des règles communautaires sur le contrôle des aides d'État sont d'une importance fondamentale pour éviter de diluer le marché intérieur dans une Union élargie. Les dérogations aux règles communautaires relatives aux aides d'État, telles que réclamées par certains pays candidats, ne devraient pas être acceptées. Comme indiqué au point VII ci-dessus, toute exception devrait être temporaire et assortie de conditions strictes.

Une attention particulière devrait être attachée à la mise en place d'autorités crédibles et indépendantes dans ces domaines, afin d'assurer un contrôle et une exécution effectifs des décisions dans les nouveaux États membres.

Les zones économiques spéciales existant dans certains pays candidats sont incompatibles avec les règles communautaires relatives aux aides d'État (non-égalité de traitement des entreprises). Dans ce domaine, les périodes transitoires devraient être peu nombreuses et limitées, et il faut mettre un terme à la création de nouvelles zones.

IX.7. Politique des transports

Il importe d'assurer une égalité des chances sur le marché des transports et d'éviter les distorsions de concurrence. Les périodes transitoires demandées clairement aux motifs de protéger les opérateurs locaux ne peuvent être acceptées. En outre, des périodes transitoires sur les aspects sociaux, environnementaux et de sécurité de l'acquis dans le secteur des transports pourraient intensifier l'exposition aux risques pour l'environnement, les travailleurs, les passagers et autres trafics. Par contre, pendant la période de pré-adhésion, le marché des transports routiers entre un pays candidat et l'UE pourrait être ouvert progressivement, par accord mutuel, selon le niveau d'adaptation du pays candidat concerné à la législation européenne existante des transport routiers (acquis communautaire).

IX.8. Fiscalité

Comme indiqué ci-dessus, la libre circulation des biens et des services est essentielle au marché intérieur. Dans ce cadre, la TVA doit dresser un obstacle aussi minimal que possible. Par conséquent, tout nouvel État membre devra accepter les directives TVA dans leur totalité (sous réserve des travaux de simplification en cours). Les nouveaux États membres en bénéficieraient également, puisqu'il leur serait plus facile de participer au marché intérieur et d'exploiter celui-ci.

IX.9. Union économique et monétaire

Afin que les nouveaux États membres prennent entièrement part à l'union économique et monétaire lorsqu'ils obtiendront leur qualification, il est nécessaire qu'en plus de remplir les critères économiques de Copenhague, ils satisfassent également à toutes les exigences inscrites dans le traité de Maastricht et tous les protocoles pertinents. Une attention particulière devrait être attachée à la totale indépendance de leurs banques centrales.

IX.10. Politique régionale et coordination des instruments structurels

Les principes qui régissent la politique régionale dans l'UE devraient être étendus aux pays candidats. Les actions entreprises dans le cadre des fonds structurels devraient pouvoir garantir une répartition équitable des ressources au bénéfice de toutes les régions défavorisées de l'UE et des pays candidats. Les procédures devraient être aussi simples et transparentes que possible. La capacité d'absorption limitée des pays candidats doit être prise en compte, et les

dépenses devraient donc être axées sur des priorités stratégiques. Il convient d'encourager les mesures qui améliorent l'environnement des affaires et maximisent l'effet de levier des investissements. Les priorités stratégiques devraient inclure le développement d'une capacité interne permettant d'optimiser l'utilisation des fonds de pré-adhésion disponibles et d'améliorer les infrastructures, que ce soit dans les transports, l'environnement, l'agriculture ou les normes et certifications, etc.

La concertation et le partenariat avec les entreprises, à toutes les étapes de conception et de mise en œuvre des projets, contribueront également au développement économique régional à long terme.

La coopération transnationale et inter-régionale dans le cadre de l'élargissement pourrait être un moyen efficace de soutenir la coordination entre les États membres et les pays candidats grâce à l'élaboration, par exemple, de projets transnationaux d'aménagement urbain et rural au sens le plus large: nouveaux réseaux pour les technologies d'information et de communication (TIC), infrastructures de transport, réseaux énergétiques. Les aspects transnationaux des programmes communautaires constitueront une méthode importante pour favoriser les liens et faciliter les transferts de savoir-faire, surtout grâce à la création d'infrastructures transnationales. L'initiative communautaire Interreg III met l'accent sur les frontières extérieures de l'UE, et ses projets communs encourageront la coopération, bien qu'elle puisse s'avérer complexe pour les partenaires concernés.

Le développement des ressources humaines est essentiel également à une utilisation efficace des fonds disponibles. Il faut donc prévoir une assistance technique pour améliorer les compétences des partenaires locaux en matière de gestion de projets.

IX.11. Environnement – normes de santé et de sécurité

Il est capital que les nouveaux États membres appliquent pleinement les normes de l'UE en matière d'environnement, de santé et de sécurité pour les produits, et ce dès la date d'adhésion. A défaut, des distorsions se produiront dans le marché intérieur, qui pourraient porter atteinte à la libre circulation des marchandises et fausser la concurrence.

Les exigences environnementales applicables aux usines et procédés de production devraient être harmonisées avec celles des États membres actuels. Des exceptions permanentes aux normes environnementales relatives aux usines et procédés de production engendreront des distorsions de concurrence et risquent d'entraîner un dumping environnemental.

Il importe non seulement de définir clairement les obligations que devront respecter les futurs membres de l'UE en matière d'environnement, mais également de préciser les modalités à mettre en place (par ex. création d'un mécanisme de suivi) pour vérifier la bonne application, par les opérateurs des nouveaux pays membres, des dispositions inscrites dans les traités d'adhésion.

Il est souvent soutenu que les coûts de mise en œuvre de l'acquis environnemental seraient si élevés (120 milliards d'euros) qu'en réalité, ils rendraient un élargissement rapide impossible et que des périodes transitoires sont par conséquent nécessaires. Or, selon un rapport⁵ du CEPS (Centre for European Policy Studies), les estimations des coûts qu'entraînerait l'amélioration des normes environnementales dans les pays candidats sont exagérées, essentiellement pour deux raisons. Premièrement, le parc technologique des entreprises aura été largement remplacé d'ici l'adhésion, en faveur de normes modernes de qualité, de productivité et d'efficacité énergétique. Deuxièmement, les coûts de mise en œuvre de l'acquis dans les secteurs d'utilité publique pourraient être considérablement réduits par un transfert de la charge d'investissement vers des opérateurs privés et par une tarification permettant de récupérer ces coûts.

⁵ *The Environment in European Enlargement*, Centre for European Policy Studies, Bruxelles, juin 2000.

IX.12. Union douanière

Pour des motifs économiques, il est souhaitable que les contrôles douaniers entre les nouveaux États membres et les États membres actuels puissent être supprimés dès la date d'adhésion. Ceci peut être réalisé uniquement si les nouveaux États membres appliquent pleinement l'acquis du marché intérieur, participent à la politique agricole commune et adoptent les procédures douanières communes de l'UE dès la date de leur adhésion et les appliquent, aux frontières extérieures, d'une manière aussi efficace que dans les États membres actuels. En outre, des administrations douanières performantes et fiables sont de rigueur, afin de prévenir des importations parallèles dans l'Union européenne.

Dans ce cadre, l'UNICE accueille favorablement l'initiative de consacrer des ressources à former les agents en douane des pays candidats, notamment dans le cadre du programme Mattheus.

IX.13. Relations extérieures

En raison des différences structurelles de leur industrie, les pays candidats seront probablement plus exposés à la concurrence des pays tiers. Il se pose donc un risque qu'ils défendent des positions plus protectionnistes dans les négociations commerciales internationales. Or, l'intégration des pays candidats ne peut avoir d'effet négatif sur les négociations internationales visant à libéraliser le commerce de marchandises, les services et la propriété intellectuelle à l'échelle mondiale. De fait, il est essentiel que les nouveaux États membres appliquent pleinement toutes les parties de l'acquis de l'UE qui touchent aux accords bilatéraux et internationaux, afin que la position de l'Union vis-à-vis des pays tiers ne soit aucunement handicapée par l'élargissement. Ce domaine est d'une telle importance fondamentale pour l'Union, en particulier pour le fonctionnement du marché intérieur, qu'aucune dérogation, sinon mineure et transitoire, ne devrait être acceptée.

L'UNICE se félicite de l'initiative de la DG Commerce d'informer et consulter les pays candidats sur les dossiers OMC en vue de rapprocher les positions de négociation.

L'instrument antidumping devrait rester d'application jusqu'à l'adhésion, et l'adoption préférentielle d'engagements sur les prix ne devrait être retenue que dans les cas appropriés.

IX.14. Agriculture

Dans les pays candidats, au niveau actuel de leur développement économique, l'agriculture est généralement plus importante que dans les États membres actuels en termes de PIB et de proportion de la population employée dans l'agriculture. En moyenne, dans ces pays, 20 % des personnes rémunérées le sont encore dans l'agriculture.

Dans ce contexte, et considérant que tous les pays candidats négociant actuellement sur le chapitre de l'agriculture ont demandé à prendre part à la politique agricole commune (PAC) dès leur adhésion (en même temps qu'ils réclament un traitement particulier pour leurs producteurs), et notamment à bénéficier de paiements directs, les dépenses prévues de la PAC doivent faire l'objet d'une évaluation soignée. La nouvelle dynamique en faveur de la réforme de la PAC, lancée par l'élargissement de l'UE et les négociations dans le cadre de l'OMC, doit être poursuivie en priorité. A défaut de réformes, le plafond pour le budget de l'UE ne pourra sans doute pas être maintenu à 1,27 % du PIB. Un alourdissement du fardeau fiscal subi par les milieux d'affaires pour financer la coûteuse PAC est inacceptable. La mise en place d'un cadre financier avant l'adhésion de nouveaux membres est une condition absolue. Ce cadre doit être durable dans une Union de 28 membres ou plus.

Pour l'industrie européenne, il est d'une grande importance que les normes agricoles sanitaires et phytosanitaires de l'UE soient adoptées dans leur intégralité dans les pays candidats.

X. CONCLUSIONS

L'UNICE continuera à suivre de près et à soutenir activement le processus d'élargissement. Elle souhaite renforcer sa coopération avec les institutions européennes, les fonctionnaires et les milieux d'affaires des pays candidats, sur ce dossier qui est d'une importance vitale pour l'Europe et ses entreprises.

En annexe à cette prise de position figurent des notes préparées par la Task force de l'UNICE sur l'élargissement sur les progrès des pays candidats sur la voie de l'adhésion à l'UE.

LA TASK FORCE DE L'UNICE SUR L'ÉLARGISSEMENT

NOTES SUR LES PROGRÈS DES PAYS CANDIDATS SUR LA VOIE DE L'ADHÉSION À L'UE

Afin d'apporter la contribution des entreprises au processus d'élargissement, l'UNICE a constitué une Task force sur l'élargissement, avec un rapporteur pour chaque pays candidat. Ces rapporteurs sont des représentants des milieux d'affaires, qui utilisent leur expérience des affaires sur le terrain et les réseaux de contacts établis dans les pays concernés pour formuler le point de vue des milieux d'affaires européens et locaux sur les progrès des pays candidats sur la voie de leur adhésion à l'UE. Les notes en annexe ne sont nullement des analyses exhaustives. Elles résument des problèmes rencontrés par les entreprises, notamment à l'égard de l'adoption, de la mise en œuvre et du respect de l'acquis communautaire et formulent un certain nombre de recommandations, du point de vue des milieux d'affaires, visant à aider les pays candidats à satisfaire aux critères de Copenhague.

PROGRÈS DE LA BULGARIE SUR LA VOIE DE L'ADHÉSION À L'UE

Note compilée par M. J. Carbine pour la Task force de l'UNICE sur l'élargissement
Juin 2000

Introduction

Les milieux d'affaires européens soutiennent l'adhésion de la Bulgarie à l'Union européenne et se félicitent de l'ouverture des négociations d'adhésion avec ce pays. La présente note de la Task force de l'UNICE sur l'élargissement résume les opinions des entreprises européennes et locales à l'égard des progrès de la Bulgarie sur la voie de l'adhésion à l'UE. Elle ne constitue nullement une analyse exhaustive, mais relève des problèmes rencontrés par les entreprises et formule des recommandations, du point de vue des milieux d'affaires, visant à aider la Bulgarie à satisfaire aux critères de Copenhague.

Évaluation générale de la situation

La Bulgarie a accompli de bons progrès en matière de stabilité macro-économique, ce qui améliore le climat des affaires dans ce pays. Le gouvernement bulgare doit toutefois traduire sa volonté politique en actions concrètes de nature à accélérer la transformation de l'économie et des structures officielles. Il existe une incapacité générale des structures publiques bulgares à produire des législations compatibles avec l'UE d'une manière cohérente et dépourvue de corruption. Des efforts doivent être faits pour créer un service public aux niveaux central, régional et local qui soit capable d'appliquer la législation. Ceci implique un renforcement des institutions dans tous les domaines, ainsi que des programmes de formation intensive et une évaluation critique, mais honnête, de la part des négociateurs de l'UE des éventuels progrès. La récente initiative du gouvernement bulgare de consulter plus étroitement les milieux d'affaires doit être saluée.

Problèmes rencontrés / recommandations

- * La corruption est étendue. Ce problème doit être traité.
- * L'agence de privatisation doit être plus transparente et traiter de la même façon les soumissionnaires étrangers et nationaux.
- * L'approche globale pour les normes devrait être adoptée; l'inspection technique doit être renforcée et le régime de certification devrait accepter les normes de l'UE et accélérer ses procédures.
- * Une instance réglementaire correctement formée doit être établie pour le secteur des assurances.
- * Les normes comptables internationales devraient être adoptées.
- * Le gouvernement devrait être encouragé à engager un dialogue avec les milieux d'affaires sur les besoins en formation professionnelle, notamment dans les technologies de l'information.
- * Davantage d'efforts sont nécessaires pour appliquer la protection des droits de propriété intellectuelle.
- * Les problèmes liés à la perception des impôts et à la discrimination fiscale à l'égard des entreprises étrangères doivent être traités. Une formation dans ce domaine est urgente.
- * Une tarification et une facturation véritables devraient être introduites dans le secteur énergétique.
- * Les organisations douanières doivent être renforcées et formées afin de répondre à une politique commerciale ouverte.
- * Les progrès dans l'achèvement d'un registre et d'un régime foncier doivent être accélérés.

L'UNICE est prête, le cas échéant, à organiser des contacts directs entre les négociateurs de la Commission et des entreprises particulières, notamment en matière douanière et de fiscalité.

?? * *

??

PROGRÈS DE CHYPRE SUR LA VOIE DE L'ADHÉSION À L'UE

Note compilée par E. Nicolaidou pour la Task force de l'UNICE sur l'élargissement
Juin 2000

Introduction

Les milieux d'affaires européens soutiennent l'adhésion de Chypre à l'Union européenne. La présente note de la Task force de l'UNICE sur l'élargissement résume les opinions des entreprises européennes et locales à l'égard des progrès de Chypre sur la voie de l'adhésion à l'UE. Elle ne constitue nullement une analyse exhaustive, mais relève des problèmes rencontrés par les entreprises et formule des recommandations, du point de vue des milieux d'affaires, visant à aider Chypre à satisfaire aux critères de Copenhague.

Évaluation générale de la situation

Chypre est parvenue à la stabilité institutionnelle garantissant la démocratie et l'État de droit. Le pays continue à respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Chypre satisfait aux critères politiques de Copenhague. La décision prise au sommet d'Helsinki de ne pas considérer la solution au problème chypriote comme une condition d'adhésion a exercé un impact positif sur la confiance des entreprises. Chypre est une économie de marché viable. Ce pays devrait être en mesure de faire face aux pressions concurrentielles et aux forces du marché au sein de l'Union. Cependant, Chypre n'a pas accompli les progrès escomptés en matière d'alignement sur l'acquis du marché intérieur.

Problèmes rencontrés / recommandations

- * De lourdes procédures bureaucratiques, au sein de plusieurs autorités publiques, pèsent sur les milieux d'affaires.
- * Le déficit du secteur public doit être réduit, par une limitation des services publics, la privatisation des entreprises publiques et le financement de projets publics par la méthode CET (construction – exploitation – transfert).
- * Le traitement préférentiel réservé à l'industrie nationale dans les marchés publics doit être aboli dès que possible.
- * Les milieux d'affaires de Chypre doivent être davantage impliqués dans la stratégie d'adhésion.
- * Il convient d'adopter les dispositions nécessaires dans les domaines de la normalisation, la certification et l'habilitation. Par exemple, l'Organisation pour les normes et le contrôle de qualité devrait être transformée en une organisation indépendante.
- * En dépit des progrès réalisés en matière de protection des droits de propriété intellectuelle et industrielle, des avancées supplémentaires sont nécessaires, en particulier sur le plan de la mise en œuvre.
- * Pour certains produits, les procédures administratives du régime TVA ne sont pas alignées sur le système actuel de l'UE.
- * La libéralisation du commerce des marchandises non couvertes par l'union douanière devrait intervenir le plus rapidement possible.
- * Les tarifs sur plusieurs produits agro-alimentaires, cosmétiques et autres sont source de problèmes pour les entreprises.
- * La libéralisation des transports est impérative, surtout au vu des efforts du gouvernement visant à faire de Chypre un centre régional de services.
- * Le tarif intégré de la Communauté européenne (TARIC) n'a pas encore été mis en œuvre.
- * Le système des ristournes et exonérations tarifaires applicables à certaines matières premières et à d'autres produits importés est encore d'application. Chypre devrait s'aligner sur l'acquis dans ce domaine le plus rapidement possible.
- * Le secteur financier doit être libéralisé.
- * De nouveaux progrès sont nécessaires vers l'abolition graduelle de toutes les restrictions qui subsistent à l'égard de la libre circulation des capitaux.

* * *

PROGRÈS DE L'ESTONIE SUR LA VOIE DE L'ADHÉSION À L'UE

Note compilée par T. Laukkanen pour la Task force de l'UNICE sur l'élargissement
Juin 2000

Introduction

Les milieux d'affaires européens soutiennent l'adhésion de l'Estonie à l'Union européenne. La présente note de la Task force de l'UNICE sur l'élargissement résume les opinions des entreprises européennes et locales à l'égard des progrès de l'Estonie sur la voie de l'adhésion à l'UE. Elle ne constitue nullement une analyse exhaustive, mais relève des problèmes rencontrés par les entreprises et formule des recommandations, du point de vue des milieux d'affaires, visant à aider l'Estonie à satisfaire aux critères de Copenhague.

Évaluation générale de la situation

En Estonie, le consensus politique en faveur d'une adhésion à l'Union européenne est solide. Le gouvernement est résolu à préparer l'Estonie à son entrée dans l'UE en 2003, afin que le pays figure parmi les premiers des candidats à rejoindre l'Union. L'Estonie satisfait aux critères politiques de Copenhague, mais le renforcement des institutions doit être poursuivi et renforcé, afin d'améliorer l'efficacité de l'administration en matière de mise en oeuvre des législations harmonisées de l'UE. L'Estonie est une économie de marché ouverte, qui fonctionne bien, soumise aux pressions concurrentielles. Les répercussions de la crise russe sont progressivement surmontées.

Problèmes rencontrés / recommandations

- * La capacité de l'administration à préparer les législations doit être renforcée, afin d'accélérer l'introduction des nouvelles réglementations.
- * La consultation des groupes d'intérêts sur toutes les questions liées à l'adhésion à l'UE est devenue une réalité, mais il importe d'intensifier l'information et la consultation de ces groupes afin de garantir un large appui à l'entrée dans l'UE et une adaptation réussie à l'environnement législatif de l'Union européenne.
- * La lutte contre la corruption dans les milieux policiers et douaniers, ainsi qu'au sein d'autres organisations et institutions de l'administration centrale et locale, doit être poursuivie et renforcée.
- * Il y a de grands besoins de formation pour les magistrats, les représentants du ministère public et les avocats. Il convient de renforcer la coopération entre la magistrature, le ministère public, la police et les douanes.
- * La législation sur la libre circulation des marchandises n'entrave pas le commerce et les investissements, mais l'application de l'accord ADPIC doit être renforcée, en particulier pour ce qui est de la lutte contre les contrefaçons.
- * La réforme foncière inachevée, ainsi que la restitution des biens immobiliers à leurs précédents propriétaires ou ayants droit, ont généré des cas peu clairs de propriété.
- * La privatisation du secteur énergétique souffre d'un manque de transparence.
- * Des campagnes d'information sur les normes environnementales de l'UE et leur mise en oeuvre sont nécessaires, pour les municipalités comme pour les entreprises.
- * Les contrôles aux frontières, ainsi que les laboratoires chargés de la sécurité alimentaire et technique, demandent des investissements considérables afin que soit garantie la satisfaction des normes de l'UE.

* * *

PROGRÈS DE LA HONGRIE SUR LA VOIE DE L'ADHÉSION À L'UE

Note compilée par W.J. Laan pour la Task force de l'UNICE sur l'élargissement
Juin 2000

Introduction

Les milieux d'affaires européens soutiennent l'adhésion de la Hongrie à l'Union européenne. La présente note de la Task force de l'UNICE sur l'élargissement résume les opinions des entreprises européennes et locales à l'égard des progrès de la Hongrie sur la voie de l'adhésion à l'UE. Elle ne constitue nullement une analyse exhaustive, mais relève des problèmes rencontrés par les entreprises et formule des recommandations, du point de vue des milieux d'affaires, visant à aider la Hongrie à satisfaire aux critères de Copenhague.

Évaluation générale de la situation

Les institutions démocratiques fonctionnent bien en Hongrie. Grâce à l'engagement ferme et soutenu de son gouvernement à l'égard d'une adhésion à l'UE, la Hongrie a déjà atteint un niveau élevé dans l'adoption de l'acquis. Cependant, les progrès accomplis dans l'adoption des législations doivent désormais être suivis de la mise en œuvre et du respect de ces législations. Essentiellement grâce aux investissements d'entreprises européennes, l'économie hongroise est déjà – dans une large mesure – bien intégrée dans l'économie de l'UE. Le pays a une économie de marché viable qui possède toutes les conditions nécessaires pour faire face aux pressions concurrentielles et aux forces du marché au sein de l'Union. A l'heure actuelle, le cadre macro-économique est stable en Hongrie, avec une situation économique prévisible.

Problèmes rencontrés / recommandations

- * Dans l'administration publique, les améliorations devraient porter essentiellement sur:
 - la diffusion d'une "culture de service" parmi les fonctionnaires;
 - une application cohérente des réglementations aux différents niveaux de pouvoir public et dans les diverses régions du pays;
 - une plus grande transparence, notamment à l'égard des autorités locales.
- * Le système judiciaire exige plus de ressources et de compétences, pour pouvoir s'occuper de l'interprétation du droit communautaire.
- * En dépit d'améliorations dans les procédures douanières, le manque d'uniformité dans l'application demeure un problème et les capacités de traitement aux frontières doivent être augmentées.
- * Les communications du gouvernement vers les entreprises sont bonnes, mais pourraient être renforcées. En outre, les diverses organisations représentant les milieux d'affaires doivent renforcer la coopération entre elles afin de consolider leur position.
- * Un dialogue social autonome entre les partenaires sociaux représentatifs devrait être instauré par les partenaires sociaux, afin que la Hongrie puisse jouer son rôle dans le dialogue social européen après son adhésion.
- * Il convient de développer les infrastructures dans les zones orientales moins avancées, afin de résoudre les disparités régionales à l'égard de l'IED.
- * L'économie clandestine doit être réduite.
- * Une véritable tarification doit être introduite dans le secteur énergétique et les services d'utilités publiques.
- * Les petites et moyennes entreprises doivent être mieux intégrées dans l'économie de l'UE, notamment dans le cadre de la charte dite «des fournisseurs». Les programmes d'aides d'État pour les PME devraient soutenir aussi le secteur des services.
- * Les procédures d'évaluation de chaque projet, concernant les fonds de pré-adhésion consacrés au développement des infrastructures, devraient être organisées plus efficacement, entre autres par le développement des compétences des fonctionnaires en matière de gestion et par un recours à l'expérience existant dans l'UE.

* * *

PROGRÈS DE LA LETTONIE SUR LA VOIE DE L'ADHÉSION À L'UE

Note compilée par P. M. Wijkman pour la Task force de l'UNICE sur l'élargissement
Juin 2000

Introduction

Les milieux d'affaires européens soutiennent l'adhésion de la Lettonie à l'Union européenne et se félicitent de l'ouverture des négociations d'adhésion avec ce pays. La présente note de la Task force de l'UNICE sur l'élargissement résume les opinions des entreprises européennes et locales à l'égard des progrès de la Lettonie sur la voie de l'adhésion à l'UE. Elle ne constitue nullement une analyse exhaustive, mais relève des problèmes rencontrés par les entreprises et formule des recommandations, du point de vue des milieux d'affaires, visant à aider la Lettonie à satisfaire aux critères de Copenhague.

Évaluation générale de la situation

Une détermination politique forte et l'amélioration des capacités administratives ont entraîné des progrès significatifs en Lettonie depuis trois ans. Ce pays satisfait aux critères politiques de Copenhague, mais une rechute reste un risque. La corruption menace gravement l'État de droit, préoccupant sérieusement les négociants et investisseurs étrangers. La Lettonie a réussi sa transition vers une économie de marché, mais la privatisation à grande échelle est largement en retard sur le calendrier. La capacité des administrations publiques est généralement faible, et la bureaucratie excessive constitue un grave problème pour les négociants et les investisseurs étrangers directs. Les faiblesses concernent la mise en œuvre et le respect des législations plutôt que leur transposition. De ce fait, le potentiel de croissance de la Lettonie reste largement inexploité.

Problèmes rencontrés / recommandations

- * Pour régler le problème de la corruption, la Lettonie devrait:
 - signer la convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption de fonctionnaires;
 - ratifier le droit pénal du Conseil de l'Europe pour ce qui est de la corruption;
 - modifier sa législation en la matière.
- * Dans les domaines des douanes, de l'immigration et de l'immobilier, les problèmes posés par des procédures administratives peu claires, lourdes, voire contradictoires, doivent être résolus d'urgence. Les procédures d'acquisition foncière sont à simplifier.
- * La transposition de l'acquis doit être accélérée, en particulier dans les domaines suivants:
 - la comptabilité et les règles d'audit;
 - la libre circulation des personnes et le droit d'établissement ;
 - les règles et procédures de reconnaissance mutuelle des diplômes et qualifications professionnelles;
 - les investissements étrangers dans les services de sécurité, la liberté des compagnies d'assurance et des fonds de pension privés d'engager des investissements de portefeuille à l'extérieur.
- * La capacité de l'administration publique doit être renforcée, notamment en matière de mise en œuvre, essentiellement par le développement des structures institutionnelles. Les principaux domaines concernés sont:
 - les droits de propriété intellectuelle et industrielle;
 - le droit des sociétés et les procédures de faillite;
 - la perception des impôts.
- * Les discriminations à l'égard des minorités nationales et des langues étrangères sont un problème pour les milieux d'affaires et devraient être découragées.
- * La privatisation à grande échelle doit être poursuivie selon les délais prévus.

* * *

PROGRÈS DE LA LITUANIE SUR LA VOIE DE L'ADHÉSION À L'UE

Note compilée par B. Frederiksen pour la Task force de l'UNICE sur l'élargissement
Juin 2000

Introduction

Les milieux d'affaires européens soutiennent l'adhésion de la Lituanie à l'Union européenne et se félicitent de l'ouverture des négociations d'adhésion avec ce pays. La présente note de la Task force de l'UNICE sur l'élargissement résume les opinions des entreprises européennes et locales à l'égard des progrès de la Lituanie sur la voie de l'adhésion à l'UE. Elle ne constitue nullement une analyse exhaustive, mais relève des problèmes rencontrés par les entreprises et formule des recommandations, du point de vue des milieux d'affaires, visant à aider la Lituanie à satisfaire aux critères de Copenhague.

Évaluation générale de la situation

La mise en œuvre du droit lituanien est médiocre et manque d'uniformité. Le service public est marqué par la corruption et l'absence de dialogue avec les milieux d'affaires. Le pouvoir judiciaire n'a guère de capacités de mise en œuvre. L'économie dépend fortement de l'économie de l'UE, et sa croissance sera alimentée par les exportations. Des investissements considérables sont nécessaires pour assurer aux entreprises la capacité de concourir sur le marché intérieur. Bien qu'il y ait place pour des améliorations, la Lituanie est une économie de marché viable.

Problèmes rencontrés / recommandations

- * La médiocre mise en œuvre de législations est source de problèmes pour les entreprises.
- * La Lituanie a tendance à produire des législations plus détaillées que nécessaire.
- * La corruption, active aussi bien que passive, préoccupe vivement les entreprises, en particulier en ce qui concerne les nouvelles entreprises.
- * Les efforts du gouvernement pour régler le problème de la corruption sont les bienvenus, mais ne devraient pas entraver le bon fonctionnement des activités des entreprises, notamment dans le domaine douanier.
- * Les législations sont souvent rédigées sans que les milieux d'affaires aient été suffisamment consultés.
- * Les discriminations à l'égard des entreprises étrangères, largement répandues, doivent être traitées, notamment dans le domaine des marchés publics.
- * La législation sur la faillite et la possibilité de restructurer une entreprise pour éviter la faillite doivent être améliorées.
- * Le secteur bancaire souffre de la bureaucratie, de la politisation et d'une mauvaise gestion. Les banques étrangères subissent un traitement différencié lorsqu'elles tentent de pénétrer sur le marché lituanien.
- * Malgré des efforts considérables et le fonctionnement généralement bon des douanes lituaniennes par rapport aux autres pays candidats, les procédures douanières exigent énormément de temps et sont inutiles, étant donné l'absence de reconnaissance des normes et procédures communautaires.
- * Les incitations à l'investissement étranger direct ne devraient pas aggraver la situation concurrentielle des entreprises locales.
- * La mentalité des entreprises lituaniennes est loin d'être axée sur l'économie de marché.

* * *

PROGRÈS DE MALTE SUR LA VOIE DE L'ADHÉSION À L'UE

Note compilée par A. Forbes pour la Task force de l'UNICE sur l'élargissement
Septembre 2000

Introduction

Les milieux d'affaires européens soutiennent l'adhésion de Malte à l'Union européenne et se félicitent de l'ouverture des négociations d'adhésion avec ce pays en février 2000. La présente note de la Task force de l'UNICE sur l'élargissement résume les opinions des entreprises européennes et locales à l'égard des progrès de Malte sur la voie de l'adhésion à l'UE. Elle ne constitue nullement une analyse exhaustive, mais relève des problèmes rencontrés par les entreprises et formule des recommandations, du point de vue des milieux d'affaires, visant à aider Malte à satisfaire aux critères de Copenhague.

Évaluation générale de la situation

Les institutions démocratiques fonctionnent bien à Malte, et le gouvernement actuel s'efforce résolument de préparer le pays à une adhésion rapide à l'UE. Néanmoins, les réserves exprimées à l'égard de l'UE par le parti socialiste (opposition) sont une source de préoccupation. Les prochaines élections, attendues pour septembre 2003, seront déterminantes à cet égard. L'économie de marché de Malte fonctionne et est bien intégrée dans celle de l'UE. Tenant compte que certaines réformes clés sont entreprises, elle devrait être en mesure de faire face aux pressions concurrentielles au sein de l'UE.

Problèmes rencontrés / recommandations

- * Dans de nombreux domaines, le gouvernement doit passer d'une simple introduction des législations compatibles avec l'UE à une mise en œuvre et une application sur le terrain.
- * Le gouvernement doit désormais concrétiser ses récents engagements, en alignant les droits de propriété intellectuelle et la protection des données à caractère personnel sur l'acquis communautaire.
- * Les privatisations et restructurations doivent être accélérées pour favoriser le climat des affaires.
- * La libéralisation, qui vise une circulation plus libre des marchandises, des capitaux et des services (en particulier dans le secteur des entreprises), devrait être accélérée dans le sens des engagements pris par le gouvernement dans le Plan national pour l'adoption de l'acquis.
- * Les milieux d'affaires doivent être, en priorité, impliqués davantage dans toutes les phases de la stratégie d'adhésion.
- * Le service public est encore excessivement pesant et bureaucratique.
- * Le système des retraites doit être actualisé.
- * En matière de fiscalité, il subsiste des problèmes tels que des lacunes dans les procédures de collecte des données et la nécessité de communiquer aux milieux d'affaires les détails du paquet fiscal révisé.
- * Une stratégie doit être élaborée pour le secteur agroalimentaire, en vue des inévitables réformes qu'impliquera une adhésion à l'UE.

* * *

PROGRÈS DE LA POLOGNE SUR LA VOIE DE L'ADHÉSION À L'UE

Note compilée par F. Wehnert et M.J. Carbine pour la Task force de l'UNICE sur l'élargissement
Juin 2000

Introduction

Les milieux d'affaires européens soutiennent l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne. La présente note de la Task force de l'UNICE sur l'élargissement résume les opinions des entreprises européennes et locales à l'égard des progrès de la Pologne sur la voie de l'adhésion à l'UE. Elle ne constitue nullement une analyse exhaustive, mais relève des problèmes rencontrés par les entreprises et formule des recommandations, du point de vue des milieux d'affaires, visant à aider la Pologne à satisfaire aux critères d'adhésion à l'UE.

Évaluation générale de la situation

La Pologne a fait de nouveaux progrès en matière d'adaptation au droit de l'UE et de satisfaction des critères d'adhésion de Copenhague. Le pays répond aux critères politiques, mais les structures décisionnelles politiques, qui affectent l'adaptation au droit de l'UE, doivent être rationalisées pour assurer le succès des négociations d'adhésion. La Pologne est une économie de marché viable et a déjà accompli des progrès impressionnants en matière de réformes structurelles. Le pays est déjà profondément intégré à l'ouest: il est un partenaire majeur de l'UE en termes d'échanges et d'investissements. Toutefois, de nouveaux efforts doivent être faits pour satisfaire à tous les critères économiques.

Problèmes rencontrés / recommandations

- * Le plein respect des principes inscrits dans les accords européens n'est pas encore atteint. Une attention particulière devrait être attachée aux infractions potentielles dans des domaines comme les règles de certification, les règles comptables, la protection des droits de propriété intellectuelle et la législation sur la langue polonaise.
- * Les privatisations et restructurations doivent être accélérées, pour améliorer l'environnement général des entreprises, condition nécessaire pour attirer les investissements étrangers.
- * Les capacités administratives doivent être établies ou améliorées de façon à appliquer le droit de l'UE de manière cohérente et éradiquer la corruption.
- * Les milieux d'affaires devraient être associés de plus près à la rédaction des législations nécessaires à l'adoption de l'acquis.
- * Un appui, notamment sous la forme de jumelages, devrait être accordé à l'établissement de fédérations d'entreprises efficaces et bien organisées, représentant et défendant les intérêts des milieux d'affaires.
- * De nouvelles incitations à l'investissement dans les zones économiques sont à éviter si elles ne sont pas compatibles avec l'acquis ou les dispositions des accords européens.
- * Une réforme en profondeur du système social est de rigueur pour mettre en place un environnement économique et financier stable.
- * Le régime douanier doit être modernisé et des contrôles stricts être appliqués afin d'éviter les réimportations illicites vers les États membres de l'UE.
- * Des ressources financières devraient être allouées au soutien du développement rural et à la création d'emplois non agricoles dans les zones rurales, notamment par la fourniture de capital-risque.
- * La législation sociale doit être modifiée afin d'améliorer l'emploi et être en conformité avec le droit de l'UE.

* * *

PROGRÈS DE LA ROUMANIE SUR LA VOIE DE L'ADHÉSION À L'UE

Note compilée par M. Maindrault pour la Task force de l'UNICE sur l'élargissement
Juin 2000

Introduction

Les milieux d'affaires européens soutiennent l'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne et se félicitent de l'ouverture des négociations d'adhésion avec ce pays. La présente note de la Task force de l'UNICE sur l'élargissement résume les opinions des entreprises européennes et locales à l'égard des progrès de la Roumanie sur la voie de l'adhésion à l'UE. Elle ne constitue nullement une analyse exhaustive, mais relève des problèmes rencontrés par les entreprises et formule des recommandations, du point de vue des milieux d'affaires, visant à aider la Roumanie à satisfaire aux critères de Copenhague.

Évaluation générale de la situation

La Roumanie répond partiellement aux critères politiques de Copenhague. Des progrès doivent être faits pour s'attaquer à la corruption, améliorer le fonctionnement du système judiciaire et réformer l'administration publique. La capacité administrative et les moyens financiers sont largement insuffisants pour mettre fin à la corruption. Le passage de la Roumanie à une économie de marché a été retardé, et la situation économique reste fragile. Le climat des affaires peu satisfaisant, en l'absence d'environnement juridique stable, induit un manque de confiance parmi les acteurs économiques locaux et internationaux. Le rythme inégal des restructurations économiques aggrave encore la déstabilisation de la situation macro-économique. Des progrès ont été réalisés dans l'harmonisation des législations avec l'acquis, mais les capacités administratives et judiciaires doivent être renforcées.

Problèmes rencontrés / recommandations

- * Les procédures de privatisation doivent être plus transparentes.
- * La taxe additionnelle de 2% sur les importations doit être abolie.
- * Le contrôle des aides d'État doit être amélioré, et il convient de réduire les aides directes aux grandes entreprises en vue de leur restructuration.
- * La législation sur la propriété intellectuelle doit être mise en totale conformité avec le droit communautaire, et sa mise en œuvre et son respect devraient être accélérés.
- * Un cadre législatif doit être introduit pour la "nouvelle approche" liée au marché intérieur.
- * Les douanes devraient reconnaître les certifications de l'UE et appliquer dans sa totalité la législation sur le certificat de conformité.
- * La connaissance de l'utilisation des normes européennes doit être améliorée, et les procédures accélérées.
- * Des progrès sont nécessaires concernant la mise en conformité avec l'acquis dans le domaine des marchés de valeurs, de la surveillance bancaire et des assurances.
- * La mise en place d'un organisme de réglementation pour les télécommunications doit être accélérée.
- * Il faut réduire le nombre des exonérations de TVA.
- * Le régime discriminatoire des accises sur le tabac et les spiritueux devra être aboli.
- * La capacité administrative doit être améliorée en matière de perception des taxes.
- * Davantage de ressources financières devraient être consacrées à la protection de l'environnement.
- * La Roumanie devrait souscrire à tous les accords multilatéraux dans le cadre de l'OMC, notamment celui sur les marchés publics.
- * L'accord avec la Moldavie sur le traitement préférentiel des produits de ce pays devra être mis en conformité avec l'acquis avant l'adhésion.
- * L'administration douanière doit être améliorée, notamment pour lutter contre la corruption, accroître les compétences du personnel, et le droit douanier devra être appliqué de manière plus cohérente.

* * *

PROGRÈS DE LA SLOVAQUIE SUR LA VOIE DE L'ADHÉSION À L'UE

Note compilée par W. Freilinger pour la Task force de l'UNICE sur l'élargissement
Juin 2000

Introduction

Les milieux d'affaires européens soutiennent l'adhésion de la Slovaquie à l'Union européenne et se félicitent de l'ouverture des négociations d'adhésion avec ce pays. La présente note de la Task force de l'UNICE sur l'élargissement résume les opinions des entreprises européennes et locales à l'égard des progrès de la Slovaquie sur la voie de l'adhésion à l'UE. Elle ne constitue nullement une analyse exhaustive, mais relève des problèmes rencontrés par les entreprises et formule des recommandations, du point de vue des milieux d'affaires, visant à aider la Slovaquie à satisfaire aux critères de Copenhague.

Évaluation générale de la situation

La situation générale en Slovaquie est marquée par une amélioration de la stabilité politique, en dépit du déclin économique. La croissance s'est ralentie et le programme d'austérité a entraîné une hausse du chômage. Toutefois, les dix-huit derniers mois ont vu d'importants succès dans plusieurs domaines de l'économie. Ainsi, le commerce entre l'UE et la Slovaquie a quadruplé depuis 1993. En revanche, le niveau d'investissement étranger direct est faible, essentiellement en raison d'une législation défavorable aux investisseurs, de taux d'intérêt élevés et de la taille réduite du marché. La République slovaque doit améliorer les performances de son administration en général, et des services publics en particulier, afin d'apporter les modifications juridiques nécessaires pour respecter l'acquis.

Problèmes rencontrés / recommandations

- * L'harmonisation avec l'acquis devrait être accélérée dans les domaines suivants:
 - protection de l'environnement,
 - système judiciaire,
 - affaires intérieures,
 - transports,
 - agriculture,
 - contrôle financier.
- * Les entreprises ont rencontré des problèmes à l'égard:
 - de la certification des produits/équipements étrangers,
 - des procédures extrêmement longues pour les litiges en souffrance,
 - de droits de propriété manquant de clarté.
- * Un niveau plus élevé d'investissement étranger direct sera atteint par des améliorations dans les domaines suivants:
 - transparence des investissements,
 - infrastructures de transport,
 - contrôles aux frontières.

* * *

PROGRÈS DE LA SLOVÉNIE SUR LA VOIE DE L'ADHÉSION À L'UE

Note compilée par F. Pacorini pour la Task force de l'UNICE sur l'élargissement
Juin 2000

Introduction

Les milieux d'affaires européens soutiennent l'adhésion de la Slovénie à l'Union européenne. La présente note de la Task force de l'UNICE sur l'élargissement résume les opinions des entreprises européennes et locales à l'égard des progrès de la Slovénie sur la voie de l'adhésion à l'UE. Elle ne constitue nullement une analyse exhaustive, mais relève des problèmes rencontrés par les entreprises et formule des recommandations, du point de vue des milieux d'affaires, visant à aider la Slovénie à satisfaire aux critères de Copenhague.

Évaluation générale de la situation

La Slovénie a progressé rapidement et résolument vers son adhésion à l'UE, et réaffirme sa détermination à être prête pour la fin 2002. Le nouveau gouvernement a choisi cet objectif suprême comme priorité de ses actions. La Slovénie satisfait aux critères politiques de Copenhague, est une économie de marché viable et pourra faire face aux pressions concurrentielles du marché intérieur. Sa forte croissance économique risque d'accuser un certain ralentissement, à moins d'une accélération de la restructuration économique. Si la demande étrangère était le principal moteur de la croissance économique en 1997 et 1998, en 1999 c'est la demande intérieure qui soutenait la croissance. Le pays a progressé dans l'adoption, la mise en œuvre et l'application de l'acquis communautaire.

Problèmes rencontrés / recommandations

- * Bien que la privatisation s'améliore, elle doit être accélérée.
- * La balance des paiements souffre d'un déficit commercial, mais l'économie profitera de la dépréciation du tolar, de l'amélioration de la productivité et de la baisse de l'inflation.
- * L'IED est encore insuffisant, mais les prévisions sont positives et les limites actuelles aux mouvements de capitaux seront supprimées lorsque la "dénationalisation" sera achevée.
- * Une amélioration technologique est nécessaire dans l'industrie.
- * La question des ports et transports fait encore l'objet de discussions avec l'Italie, Trieste et Kopar demeurant des concurrents plutôt que collaborant à cette phase. Des liaisons ferroviaires adéquates pourraient promouvoir des synergies et une bonne approche des marchés d'Europe centrale. Les autres infrastructures de transport se développent bien, à l'exception d'un financement international insuffisant pour accélérer le couloir 5.
- * Des problèmes subsistent concernant la frontière avec la Croatie, mais sont de plus en plus marginaux depuis le changement politique à Zagreb.
- * Les organisations d'entreprises devraient être consolidées et renforcées, de même que la capacité des milieux d'affaires à établir un meilleur dialogue avec le monde politique, les institutions et les syndicats – un facteur de nature à favoriser les réformes réelles en Slovénie.
- * La libre circulation des marchandises ne soulève pas de problèmes particuliers parmi les opérateurs. La question reste posée, néanmoins, des boutiques hors taxe.
- * La corruption et les trafics illicites sont contrôlés, avec une mise en œuvre crédible.
- * Certains aspects et incompatibilités relevés en matière de droits de propriété et d'acquisitions immobilières par des étrangers sont encore irrésolus.
- * La capacité et la qualité de l'administration publique sont moyennes pour un pays en transition figurant parmi les plus avancés, et ne soulèvent pas de critique particulière de la part des milieux d'affaires.

PROGRES DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE SUR LA VOIE DE L'ADHÉSION À L'UE

Note compilée par L. Neville-Rolfe pour la Task force de l'UNICE sur l'élargissement
Juin 2000

Introduction

Les milieux d'affaires européens soutiennent l'adhésion de la République tchèque à l'Union européenne. La présente note de la Task force de l'UNICE sur l'élargissement résume les opinions des entreprises européennes et locales à l'égard des progrès de la République tchèque sur la voie de l'adhésion à l'UE. Elle ne constitue nullement une analyse exhaustive, mais relève des problèmes rencontrés par les entreprises et formule des recommandations, du point de vue des milieux d'affaires, visant à aider la République tchèque à satisfaire aux critères de Copenhague.

Évaluation générale de la situation

La République tchèque satisfait aux critères politiques de Copenhague. Le pays peut être considéré comme une économie de marché viable et devrait être en mesure de faire face aux pressions concurrentielles et aux forces du marché au sein de l'Union. Cependant, de nouvelles restructurations de l'économie sont nécessaires. Même si au cours des douze derniers mois, l'adoption de l'acquis communautaire s'est améliorée, l'absence d'union au sein du gouvernement, ainsi que la faiblesse et la corruption des structures administratives, font obstacle à l'adhésion de la République tchèque à l'Union européenne. La pratique largement répandue des paiements illégaux, tant à l'intérieur de l'administration qu'à l'extérieur (la corruption), est un sujet qui doit être traité.

Problèmes rencontrés / recommandations

- ? L'administration publique doit être plus efficace, en particulier dans le domaine des douanes.
- ? La coopération devrait être renforcée avec les entreprises et leurs organisations représentatives.
- ? Le système des tribunaux commerciaux est gravement sous-développé, et le système judiciaire manque de ressources.
- ? En dépit des progrès en matière de droits de propriété intellectuelle, de nouvelles réformes doivent être menées à bien et les procédures d'enregistrement améliorées.
- ? La perception des impôts reste en retard par rapport à celle des États membres actuels de l'UE.
- ? Les restructurations et privatisations doivent être accélérées. Le processus serait étayé par:
 - une réforme juridique dans le domaine des banques et fonds d'investissement;
 - une refonte de la législation sur les faillites.
- ? La libéralisation des prix devrait se poursuivre. Il faut mettre fin au traitement discriminatoire des entreprises étrangères, notamment dans l'industrie pharmaceutique.
- ? Le marché des télécommunications devrait être pleinement libéralisé dès que possible, et l'instance réglementaire compétente devrait être véritablement indépendante, et avoir la capacité de faire respecter les lois.
- ? Les plans de restructuration des transports, notamment routiers et ferroviaires, doivent être mis en œuvre.
- ? Des incitations fiscales pour encourager la formation du personnel devraient être considérées.
- ? Au travers du système éducatif, les normes éthiques doivent être insufflées, et la primauté du contrat établie.
- ? Le système des retraites doit être réformé.
- ? Les normes de santé et de sécurité, ainsi que la protection des consommateurs, doivent être améliorées.
- ? L'administration doit travailler avec les milieux d'affaires pour la mise en œuvre de l'acquis communautaire afin que la bureaucratie soit réduite et la réglementation simplifiée – et non l'inverse.

* * *

PROGRÈS DE LA TURQUIE SUR LA VOIE DE L'ADHÉSION À L'UE

Note compilée par P. Gautier pour la Task force de l'UNICE sur l'élargissement
Juin 2000

Introduction

Les milieux d'affaires européens soutiennent l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne et se félicitent des progrès réalisés dans la préparation de cet objectif. La présente note de la Task force de l'UNICE sur l'élargissement résume les opinions des entreprises européennes et locales à l'égard des progrès de la Turquie sur la voie de l'adhésion à l'UE. Elle ne constitue nullement une analyse exhaustive, mais relève des problèmes rencontrés par les entreprises et formule des recommandations du point de vue des milieux d'affaires, visant à aider la Turquie à satisfaire aux critères de Copenhague.

Évaluation générale de la situation

La Turquie est un acteur économique important sur la scène européenne, bien que son PIB par tête atteigne juste un tiers de la moyenne de l'UE. L'union douanière entre l'UE et la Turquie a déjà conduit à une forte intégration économique entre les deux parties. L'économie informelle est largement répandue, et les disparités régionales sont importantes. La Turquie changera considérablement la position géostratégique de l'Union. Elle deviendra le deuxième État membre en termes de population. La Turquie ne satisfait pas encore aux critères politiques de Copenhague.

Problèmes rencontrés / recommandations

- * En matière de libre circulation des marchandises, des difficultés ont été rencontrées dans les domaines suivants:
 - machines de travaux publics,
 - médicaments (accès au marché entravé par divers obstacles : enregistrement, prix, etc.),
 - cosmétiques (autorisation et contrôle du ministère de la santé avant la mise sur le marché),
 - produits agroalimentaires (le long et difficile dédouanement rend difficile les importations de produits frais).
- * Les directives de « la Nouvelle Approche » devraient être adoptées.
- * L'indépendance des agences d'accréditation devrait être renforcée.
- * Des progrès vers un alignement sur l'acquis dans le domaine du droit de la concurrence ont été enregistrés, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires à l'égard des pratiques commerciales restrictives et des aides d'État.
- * Les droits de propriété intellectuelle devraient être renforcés en ce qui concerne les nouvelles variétés végétales, les droits d'auteur et droits voisins.
- * Les marchés publics doivent être réformés, notamment en ce qui concerne:
 - les difficultés fréquentes liées aux appels d'offres;
 - les procédures extrêmement longues, parfois sans sélection finale;
 - les compensations directes et indirectes.
- * Des restrictions entravent la participation étrangère dans les domaines de la propriété foncière, des mines, de l'énergie et des banques.
- * Des restrictions entravent la libre prestation de services dans les domaines des assurances, des marchés de valeurs mobilières, des télécommunications et de la société de l'information, ainsi que dans le transport routier, maritime et aérien.
- * Un alignement sur l'acquis est nécessaire dans les domaines suivants:
 - régimes douaniers (notamment zones franches);
 - imposition (droits d'accises);
 - Politique Commerciale Commune (période transitoire de cinq ans à l'égard des tarifs extérieurs communs pour certains produits industriels sensibles des pays tiers).

* * *